

AVIS DE PROMULGATION

Le 5 juin 2017, le conseil de la ville de Québec a adopté le ***Règlement sur des travaux d'aménagement du parc de la Cimenterie, phase II, situé dans l'arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2530***, décrétant un emprunt de 425 400 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 28 juillet 2017 et il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Le 19 juin 2017, le conseil de la ville de Québec a adopté le ***Règlement sur des travaux d'aménagement d'une partie du parc Réal-Cloutier situé dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2467***, décrétant un emprunt de 255 300 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 1^{er} août 2017 et il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau et ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville de Québec, à l'adresse suivante :

www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique.

Québec, le 3 août 2017

L'assistant-greffier de la Ville,

Julien Lefrançois, avocat